Qu'est-ce qu'un logiciel de détection du plagiat ?

Les ‘Directives en matière de plagiat’ sont disponibles ici et décrivent les modalités de la détection du plagiat. La ‘Marche à suivre en matière de suspicion de plagiat’ est ici.

La HE-Arc met à disposition du corps enseignant deux outils de détection du plagiat. Il s'agit de logiciels proposés par la HES-SO: *Compilatio.net*.

Adresse URL en ligne: https://faq.he-arc.ch/article.php?id=189